L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 72, Entre Conti et Bienville

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 3 DECEMBRE 1861.

G. P. WEISSE, N. DUFOUR, N. RIBERT. — G. P. WEISSE & N. RIBERT, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans, MARDI MATIN, 3 DECEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par D. Tujague, 32, rue Royale.—Une plantation.

Questions Financières.

Grégoire d'un comptoir national de dépôts.

Il est une chose qui saute aux yeux de tout le monde, c'est qu'il faut venir au secours des planteurs, en trouvant un moyen de leur prêter les provisions qui leur sont nécessaires pour nourrir leurs nègres pendant la durée du blocus; et, cependant, depuis six mois que la question est sur le tapis, pas une démarche, pas une tentative n'a été faite dans ce but. Chacun reconnaît la nécessité et l'urgence d'une solution, mais c'est à qui n'attachera pas le grelot. Demandes-moi de diverses nature ont paru dans les journaux; on a proposé d'appeler une convention de planteurs et de facteurs pour délibérer sur le sujet, mais personne n'a voulu prendre l'initiative d'une convocation; on a rédigé des projets d'associations paternalistes, de banques de planteurs—et tout en projets n'est en d'existence que sur le papier. Cependant, le mal empirait, les besoins devenaient de plus en plus urgents et on sentait qu'il n'y avait plus à reculer, qu'il fallait faire quelque chose.

Enfin, une voix officielle qui venait initiative à l'attente générale en posant la question, non plus comme une spéculation théorique, mais comme une nécessité pratique. Le gouverneur, dans son message à la législature, appelait cet achèvé de dissiper les illusions de ceux qui semblaient ne compter que sur une intervention de l'Etat, considérée à tort comme dispensatrice de crédit, a montré du doigt la véritable plaie et l'a indiqué, bien que légèrement, le moyen pratique qui doit apporter, à défaut de guérison complète, un grand allégement aux souffrances publiques.

Le système de nos institutions de banque mérite à juste titre les éloges que lui a donnés le gouverneur, et, comme il le remarque, on n'est qu'avec le plus grande prudence qu'il faut y apporter des modifications même temporaires. Cependant, la nécessité fait loi, et le système le plus convenable en temps ordinaires devient inutile sinon nuisible dans des temps critiques comme ceux que nous traversons. Dès que les banques cessent de fonctionner, c'est à-dire d'escompter, il n'y a plus de marché monétaire régulier. Il n'agit donc de trouver un moyen pour remettre en mouvement le principal rouage qui doit entraîner tous les autres.

On sait que généralement les fermiers font, aux planteurs des avances considérables sur la récolte à venir, en leur faisant consentir des escomptes qu'ils trouvent facilement à escompter soit dans les banques, soit ailleurs. Ces avances sont calculées sur le montant probable de la récolte, partiellement connu des fermiers, et le crédit ainsi accordé aux planteurs est de neuf mois et quelquefois d'un an. Cette année, la récolte a eu lieu, et il a fait la garder sur les plantations à cause du blocus; les avances précédemment faites ne peuvent être renouvelées, et le planteur a besoin de provisions pour nourrir ses nègres. Or, la suppression du crédit ne permet aux fermiers d'effectuer aucun escompte à des taux qui ne soient pas ruineux. Il y a, cependant, plus de capitaux qu'il n'en faut pour satisfaire aux besoins strictement nécessaires, mais les banques n'escomptent plus, les capitalistes demandent un intérêt tellement élevé qu'il n'est pas possible de s'y soumettre. Cependant les banques ont une réserve considérable en espèces et peuvent disposer de grands capitaux par l'émission de leurs billets. Elles ne peuvent s'aventurer à escompter parce que elles sont obligées à avoir toujours en caisse, soit en valeurs s'ayant pas plus de [illegible] tiers de leur émission, et comme, [illegible] mois, elles sont presque toujours [illegible] prononcer les valeurs à 90 jours, [illegible] elles se sont arrangées de façon [illegible] réserve métallique proportionnelle [illegible] qu'à temps ordinaire. Cette [illegible] fort ingénie le lui avait pour objet de modifier les conditions de l'escompte [illegible] remboursement à présentation leurs propres billets; or, actuellement que les paiements en espèces ont été suspendus par suite des circonstances politiques et en vertu d'une proclamation du gouverneur, il n'y a pas nécessité de s'en tenir à la lettre de la loi en ce qui concerne la réserve en espèces. Le gouverneur propose donc à la législature d'autoriser une modification temporaire à la charte de la loi, relative à la réserve en espèces, de façon à permettre aux banques de se démettre d'une partie de leurs capitaux pour venir au secours des planteurs.

Pour faciliter l'obtention de ces secours, les récoltes seraient grevées d'un privilège spécial en faveur des porteurs de billets dits de provisions, que les planteurs seraient consentis donner le bon spécial de se procurer les fournitures et denrées les plus indispensables. Le gouverneur laisse à la Législature le soin de prendre les précautions nécessaires pour restreindre l'usage de ce privilège dans de justes limites, et il ne donne aucun moyen pratique d'arriver au but qu'il se contente d'indiquer.

Il nous semble que dans les conditions actuelles des affaires et en tenant compte des relations existantes entre les planteurs et leurs fermiers, il n'y a qu'un moyen de rendre ce privilège efficace, c'est d'asurer par un sanctionné un produits les avances à faire. Mais on ne peut pas demander à chaque banque ou à chaque capitaliste de se faire prêteur sur gage, et il faut trouver un moyen qui rende l'opération simple et facile. La création d'une banque de planteurs ou d'une institution financière quelconque, ayant pour but de prêter sur nantissement, nous paraît avoir dans les circonstances actuelles des difficultés pratiques insurmontables. Nous avons aussi des banques dans l'Etat, et déjà les capitaux s'avancent rait à rien. Voici donc ce que nous propose:

Il faudrait créer un comptoir national de dépôts de produits (ou de marchandises) ayant son siège à la Nouvelle-Orléans et des succursales dans l'Etat.

Cette agence, doublée en vertu d'une loi et organisée sous la surveillance du bureau de direction, délivrerait soit aux planteurs, soit aux fermiers, des certificats constatant la nature, la quantité et la qualité des produits déposés, et ces certificats serviraient à établir le privilège du prêteur. Les fermiers négociaient les billets consentis par les planteurs pour provisions et transféraient le certificat comme cela se fait pour les traites accompagnées de connaissement. La loi indiquerait l'époque de la vente des produits et la manière dont elle serait opérée, fixerait la commission destinée à couvrir les frais d'agence, de magasin, etc.

Comme mesure complémentaire la législature autoriserait temporairement la loi sur les banques en ajoutant à la charte, qui prescrit à ces institutions d'avoir un tiers de leur émission en espèces ou en valeurs à 90 jours, les mots "ou en certificats de dépôts de produits." Avec cette autorisation, qu'aucun n'utiliser plus tard la Convention qui sera chargée de réviser les banques de trois dénominations, celles-ci pourraient fournir quelques millions et redonner ainsi un peu de vie aux affaires en remettant des moyens des capitaux particuliers qui s'abstiennent d'y agir.

Ce n'est pas seulement les planteurs qui profiteraient de cette mesure, car les millions prêtés sur les produits seraient immédiatement employés par les fermiers en achats de denrées et de fournitures de tout genre et demeureraient bien à de nombreuses transactions dans le commerce de gros et de détail. Les machines commerciales, aujourd'hui inertes, seraient graduées de remettrait à marcher au grand avantage des marchands et des commerçants. On aurait évité d'une part un grand danger et de l'autre on aurait produit un mouvement réel qui en fonctionnant tout dans toutes les classes de la société. Le plan que nous proposons réunit à une grande simplicité et à une grande économie de frais l'avantage de n'apporter aucune perturbation dans les relations des planteurs avec leurs fermiers. Il y a plus de garanties à conserver l'intermédiaire du facteur, qui connaît la situation de chacun de ses clients et en possède, qu'à créer une banque nouvelle, à laquelle les planteurs déjà obérés seraient nécessairement demandeurs emprunteurs. La révolte actuelle est le gage des avances déjà faites. Donner un privilège à une nouvelle entreprise pour prévenir cet point être nécessaire pour que le but de notre avance est de conserver le gage du créancier primitif, mais le seul moyen d'éviter les dérouts est de prendre en garantie comme hypothèque, et c'est ce que permet la création de Comptoirs de dépôts que nous proposons.

Revision du Congrès Fédéral.—C'est bien que c'est de rétablir à Washington le Congrès fédéral. Nous en connaissons le motif de M. Lincoln que dans quelques jours, par les [illegible] Richmond et [illegible] nationale.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

(Dépêches du soir.)

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 2 décembre.—Le Sénat a passé le bill présenté par M. Moore qui défend la vente des biens sur saisie, à moins que ces biens n'atteignent à l'adjudication le prix d'estimation des experts.

Le Sénat a également passé le bill de M. Salomon, résidant le taux alloué pour les impressions publiques. On estime que cet acte économisera à l'Etat 215,000 par an.

Le Sénat a refusé de concourir à la résolution de la Chambre ordonnant la nomination d'un comité conjoint chargé de vérifier les comptes des collecteurs de taxes d'Etat dans la paroisse d'Orléans.

A la Chambre, l'acte ayant pour but de protéger les biens des soldats en service de l'Etat et de la Confédération, a été passé à une seconde lecture et a été référé au comité judiciaire.

La Chambre a passé le bill du Sénat qui exempte l'imprimeur d'Etat aux modifications au prix qui pouvaient ultérieurement voulues par l'Assemblée Législative. M. Snyder a introduit un bill pour venir en aide au shérif et aux collecteurs de taxes dans les différentes paroisses qui ont été ravagées par l'ennemi. Ce bill a été renvoyé au comité judiciaire.— Par M. Sadie, un bill pour autoriser les détenteurs de bons de l'Etat à les convertir momentanément en billets de circulation, s'élevant à trois millions de piastres portant cinq pour cent d'intérêt, payables dans trois ans et à recevoir pour dettes publiques. Soumis au comité de finances. — Par M. Dunn, un bill pour reviser les lois criminelles.—Soumis au comité judiciaire.—Par M. Coleman, une résolution demandant à Chambres, se joignant au comité de finances et à celui des Banques de se rendre à la Nile Orléans, et de s'entendre avec les officiers des Banques pour venir au secours des planteurs cotonniers. Un amendement de M. Mason chargeant le comité de demander aux Banques à quelles conditions et à quel taux d'intérêt elles prêteraient à l'Etat une somme en espèces, suffisante pour faire face à l'emploi de guerre de la Confédération. La résolution ainsi amendée a été adoptée.

—M. J. Symon a été nommé imprimeur d'Etat; il n'y a presque pas eu d'opposition.—La Chambre a refusé d'allouer de l'argent aux comités voyageurs.

Le bill du Sénat allouant $2,000 pour les frais de l'élection présidentielle a été adoptée. Le bill du Sénat ajournant la Législature jusqu'au 12 du courant a été adopté.

Nouvelles du Nord, via Richmond.

Richmond, 1er déc.—Pas de nouvelles intéressantes depuis celle de ce soir. 8 heures. La Législature de la Virginie se réunit demain. Nous avons reçu les journaux de New York du 29 novembre.

Le *Herald* dit que les expéditions de Butler et de Burnside, sont envoyées pour renforcer Sherman à Port Royal. Une portion des troupes de Butler a quitté Hampton Roads mercredi dernier. Le *Times* dit que le colonel est d'avis que la guerre ne continuera pas, et qu'il conclure les esclaves. Chase, Cameron et Wells sont en faveur de l'émancipation, et Seward, Blaire et Bates sont opposés à cette mesure. Le *Herald* pense que McClellan ne fera aucune marche en avant, mais tout indique que ce journal se trompe. Quelques transfuges sont arrivés ce soir d'Alexandrie, et rapportent qu'il y a une immense collection de trains vers le sud, et que les Yankees ont fait un grand mouvement de troupes de l'Est à